

Agen, vendredi 12 juin 2026

DOSSIER DE PRESSE

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2026

Les moyens d'investir, de protéger et de préparer l'avenir

PREAMBULE : UNE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE MAITRISEE MALGRE DE FORTES CONTRAINTES

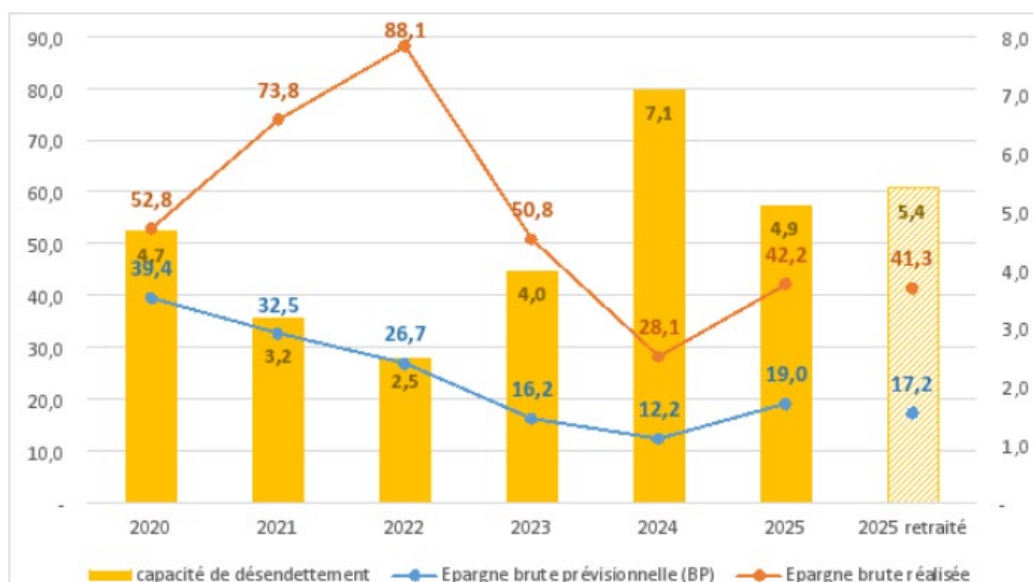
- **Retour sur 2025, année décisive de résistance**

La session budgétaire du 12 juin 2026 est l'occasion de dresser le bilan de 2025, avec l'adoption du Compte Financier Unique (CFU). Il s'agit en effet de constater ainsi le résultat de l'année passée.

Ce que le CFU 2025 fait ressortir :

- Un contexte budgétaire tendu, sur fond d'injonction gouvernementale à contribuer au redressement des comptes publics de la Nation, après deux années de baisse des recettes et de hausse des dépenses pour les collectivités en général et les Départements en particulier.
- Un plan de résistance à ce contexte mené en 2025, avec des efforts structurels sans précédent, et près de 10 % de réduction du budget départemental.
- Une démarche transparente avec tous les partenaires de la collectivité.
- Un retour à des indicateurs financiers plus solides grâce à une gestion rigoureuse.

Evolution de l'épargne brute entre 2020 et 2025



L'année 2025 traduit les choix difficiles et les efforts significatifs réalisés par la collectivité pour sécuriser une situation budgétaire en forte dégradation sur deux exercices. Les ratios financiers se sont redressés, sans pour autant atteindre des niveaux optimaux. **L'enjeu à court terme sera de parvenir à stabiliser l'épargne brute pour assurer la soutenabilité des projets sur les exercices à venir.**

- **2026 : consolider et préparer le rebond**

Après les efforts exceptionnels engagés en 2025 pour restaurer ses équilibres financiers, le Département poursuit en 2026 une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Cette première décision modificative traduit à la fois la consolidation des résultats obtenus et la capacité de la collectivité à répondre aux besoins du territoire malgré un contexte toujours marqué par les incertitudes économiques, les tensions internationales et les conséquences des aléas climatiques.

Le résultat de l'exercice précédent est mobilisé pour renforcer l'autofinancement des investissements et réduire le recours à l'emprunt. Ainsi, l'emprunt prévisionnel inscrit au budget 2026 est ramené de 53 millions d'euros à 23,3 millions d'euros.

Cette consolidation financière permet d'accompagner le rebond de l'investissement départemental.

Les crédits inscrits à cette décision modificative financent notamment les réparations et aménagements rendus nécessaires par les intempéries de février 2026, le soutien aux agriculteurs et aux acteurs locaux touchés, mais aussi plusieurs projets structurants pour l'avenir du territoire : **aménagements routiers, infrastructures cyclables, modernisation des bâtiments départementaux ou encore accompagnement du développement économique.**

La collectivité démontre ainsi sa capacité à conjuguer rigueur budgétaire et action publique. Les efforts engagés depuis deux ans produisent leurs effets : les grands équilibres financiers sont préservés, l'autofinancement est renforcé et les investissements prioritaires peuvent être poursuivis sans compromettre la soutenabilité financière de la collectivité.

Cette DM1 marque donc une étape importante : après le temps du redressement, 2026 devient celui de la consolidation, avec une ambition claire : préserver la solidité financière du Département tout en continuant à investir pour les Lot-et-Garonnais et accompagner les territoires.

I. INVESTIR au service du territoire et de ses habitants

- **Horizon 2030 : plus de 400 millions d'euros d'investissements**

Malgré un contexte financier particulièrement contraint ces dernières années, le Département a maintenu un niveau d'investissement élevé au service des habitants et du développement du territoire. **Entre 2021 et 2025, près de 300 millions d'euros ont ainsi été investis dans les infrastructures, les collèges, le numérique, les équipements publics et le soutien aux communes.**

Ces investissements ont permis d'accompagner la modernisation du territoire, avec une priorité donnée aux routes, à la mobilité et aux équipements structurants. Plus de la moitié des crédits engagés sur cette période ont été consacrés aux infrastructures, tandis qu'**un quart a été investi dans le patrimoine immobilier départemental, notamment les collèges.**

Aujourd'hui, grâce aux efforts de redressement budgétaire engagés depuis 2025 et à une gestion rigoureuse des finances publiques, le Département est en mesure de poursuivre cette dynamique.

- ⇒ **Le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit plus de 406 millions d'euros d'investissements sur la période 2026-2030, soit un rythme moyen de plus de 80 millions d'euros par an.**

Cette programmation ambitieuse permettra de poursuivre la modernisation du réseau routier départemental, d'accompagner le développement des mobilités douces, de réaliser des opérations structurantes comme la **déviation Est de Marmande** ou la **rénovation du Pont-de-Pierre à Agen**, tout en accélérant la **transition énergétique des bâtiments publics**. Elle permettra également de poursuivre les politiques de **soutien aux communes et aux territoires**.

Au-delà des projets eux-mêmes, cette programmation repose sur une stratégie financière responsable qui vise à concilier investissement, maîtrise de la dette et préservation des équilibres budgétaires.

Les efforts réalisés ces dernières années permettent ainsi d'aborder l'horizon 2030 avec confiance. Dans un contexte national et international incertain, le Département démontre sa capacité à préparer l'avenir tout en conservant une gestion prudente et soutenable de ses finances.

- **Routes et infrastructures : réparer après les intempéries et préparer les mobilités de demain**

La Décision Modificative n°1 de 2026 consacre un effort exceptionnel en faveur des infrastructures départementales, avec un objectif : **réparer les dégâts causés par les intempéries de février tout en poursuivant les investissements indispensables à la modernisation du territoire.**

Au total, **près de 5 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés pour les routes**, les voies navigables et les infrastructures cyclables. Cette enveloppe traduit la volonté du Département d'agir rapidement face aux conséquences des événements climatiques qui ont fortement impacté plusieurs secteurs du Lot-et-Garonne.

La priorité est donnée à la remise en état des infrastructures endommagées par les tempêtes Nils et Pedro. Au terme des expertises, les dégâts sont estimés au total à près de 5,7 millions d'euros sur les réseaux routiers et navigables départementaux. Routes fragilisées, ouvrages d'art endommagés, équipements dégradés : un important programme de réparations est engagé afin de garantir la sécurité des usagers et la continuité des déplacements. Comme anticipé, **3,4 millions d'euros sont ainsi inscrits dès 2026** pour lancer les travaux les plus urgents, tandis que le solde sera programmé en 2027.

Parmi les interventions prioritaires figurent notamment la remise en état d'ouvrages d'art touchés par les crues, dont le pont de la **D120 à Varès** actuellement fermé à la circulation, ainsi que des travaux sur le **réseau navigable départemental**.

Au-delà de la gestion de l'urgence, le Département poursuit sa stratégie d'amélioration des infrastructures, à l'image de **la sécurisation de la D112 à Francescas** ou **le développement de nouvelles liaisons cyclables à Feugarolles et Sainte-Livrade-sur-Lot**.

Cette DM1 permet également de renforcer les moyens consacrés à l'entretien des réseaux, à la sécurité routière et à l'adaptation des infrastructures face aux défis climatiques. Elle s'accompagne de mesures de fonctionnement destinées à couvrir les interventions d'urgence, les opérations de nettoyage et de remise en état après les crues, ainsi que les surcoûts liés aux conditions exceptionnelles rencontrées depuis le début de l'année.

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes, le Département confirme ainsi sa mobilisation pour préserver la qualité de ses infrastructures, garantir la sécurité des usagers et assurer la résilience du territoire.

II. PROTÉGER les plus fragiles et accompagner les acteurs du territoire

- **Aide à domicile : le Département renforce son soutien pour préserver un service essentiel aux Lot-et-Garonnais**

Parce que le maintien à domicile constitue l'une des attentes majeures des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département poursuit son engagement en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Depuis 2020, un effort financier sans précédent a été engagé pour soutenir ces structures, en particulier les associations qui assurent une mission essentielle dans les territoires ruraux.

En six ans, le tarif horaire financé par le Département a ainsi progressé de plus de 30 %, passant de 20,50 euros à plus de 26,70 euros en 2026, avec des niveaux encore supérieurs pour les structures les plus fragiles.

Cette politique volontariste a permis d'accompagner la professionnalisation du secteur, d'améliorer les conditions d'exercice des salariés et de contribuer à l'attractivité de métiers devenus essentiels face au vieillissement de la population.

Malgré ces avancées, les difficultés demeurent importantes. Plusieurs structures continuent de faire face à des tensions financières fortes, aggravées par l'augmentation récente des coûts de déplacement et la hausse des prix de l'énergie. Les aides à domicile, qui parcourent quotidiennement des milliers de kilomètres pour accompagner les bénéficiaires, sont directement confrontées à ces surcoûts.

Face à cette situation, le Département fait le choix de poursuivre son effort et d'apporter un soutien exceptionnel supplémentaire au secteur.

À compter du 1er juillet 2026, le tarif horaire des services associatifs d'aide à domicile sera revalorisé de 1 euro supplémentaire, intégralement financé par la collectivité.

Ce choix traduit une volonté claire : préserver l'équilibre économique des structures tout en refusant de reporter ces coûts sur les usagers. Le Département fait ainsi le choix de protéger les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap, pour lesquelles une augmentation du reste à charge aurait constitué une difficulté supplémentaire.

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans une stratégie globale conduite depuis le début du mandat pour sécuriser l'avenir des services à domicile, améliorer l'attractivité des métiers du grand âge et garantir la continuité d'un service public de proximité indispensable à la cohésion sociale et territoriale du Lot-et-Garonne.

Dans un contexte où les besoins d'accompagnement vont continuer à croître dans les années à venir, le Département réaffirme ainsi sa priorité : permettre à chacun de vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles, partout sur le territoire.

- **Métiers de l'autonomie : le Département accélère pour attirer, former et fidéliser les professionnels**

Face aux besoins croissants liés au vieillissement de la population et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le Département fait de l'attractivité des métiers de l'autonomie une priorité.

Inscrit dans le Schéma départemental de l'autonomie 2023-2027, le nouveau Plan départemental d'actions 2026-2028 vise à répondre à un défi désormais partagé par l'ensemble des acteurs du secteur : recruter davantage de professionnels, mieux faire connaître ces métiers essentiels et fidéliser celles et ceux qui les exercent au quotidien.

Ce plan fait écho à la dynamique engagée depuis plusieurs mois déjà. Dès 2025, le Département a multiplié les initiatives pour valoriser ces professions souvent méconnues mais indispensables à la cohésion sociale : organisation du premier forum départemental des métiers en EHPAD, campagnes d'information et de communication, lancement de parcours de découverte des métiers de l'aide à domicile sur plusieurs territoires, mobilisation des établissements et des services d'aide à domicile autour d'actions communes...

Fruit d'un important travail de concertation avec les acteurs du secteur social, médico-social et de l'aide à domicile, ce plan constitue désormais une véritable feuille de route départementale pour attirer de nouveaux profils et fidéliser les professionnels.

Concrètement, il prévoit des actions de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens, le développement d'événements dédiés à la découverte des métiers, la création d'outils de communication innovants, l'accompagnement des parcours professionnels ou encore la valorisation des bonnes pratiques des employeurs.

Le Département entend également renforcer les passerelles entre les secteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'autonomie afin de favoriser les recrutements sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie bénéficie déjà du soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), qui accompagne financièrement plusieurs actions engagées depuis 2024. Le Département poursuivra la recherche de nouveaux partenariats afin d'amplifier cette dynamique jusqu'en 2028.

À travers ce plan, le Lot-et-Garonne affirme une conviction forte : la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dépend directement de notre capacité collective à attirer, former et fidéliser les professionnels qui font vivre ces métiers du soin. En investissant aujourd'hui dans les compétences et les vocations, le Département prépare les réponses aux défis démographiques de demain.

- **Soutien aux exploitants agricoles suite inondations**

Face aux conséquences exceptionnelles des tempêtes Nils et Pedro qui ont frappé le Lot-et-Garonne en février dernier, le Département confirme son engagement auprès du monde agricole en mettant en œuvre un dispositif d'aide d'urgence destiné aux exploitations les plus sinistrées.

Dès le mois de mars, le Département a choisi d'agir sans attendre, en créant un fonds exceptionnel de premier secours de 500 000 euros. Cette intervention locale vient compléter les dispositifs nationaux de gestion des risques agricoles, dont les délais de mise en œuvre sont souvent incompatibles avec les besoins immédiats des exploitants.

L'objectif est simple : apporter une aide rapide permettant aux exploitations les plus fragilisées de faire face aux premières dépenses indispensables à la reprise d'activité. **Une aide forfaitaire pouvant atteindre 5 000 euros sera ainsi attribuée aux cent exploitations les plus lourdement impactées afin de financer les réparations urgentes, sécuriser les outils de production et favoriser le redémarrage de l'activité.**

Afin de garantir une répartition juste et transparente, les bénéficiaires ont été identifiés à partir de critères objectifs élaborés en partenariat avec les services de l'État, la Mutualité Sociale Agricole, la Chambre d'agriculture, les collectivités locales et les organisations professionnelles agricoles. **Cette démarche collective a permis de cibler prioritairement les exploitations les plus vulnérables et les plus exposées aux conséquences des intempéries.**

À travers cette mesure exceptionnelle, le Département réaffirme son soutien au monde agricole, pilier de l'économie et de l'identité du Lot-et-Garonne. Dans un contexte où les aléas climatiques se multiplient, cette intervention témoigne de la volonté de la collectivité d'être présente aux côtés des agriculteurs lorsqu'ils traversent des situations de crise.

Cette aide constitue un premier levier de relance pour les exploitations concernées et traduit la solidarité départementale envers celles et ceux qui font vivre nos territoires ruraux et assurent notre souveraineté alimentaire.

III. PREPARER l'avenir par l'éducation, la culture et l'accès au savoir

Parce que l'avenir d'un territoire se construit aussi par l'émancipation, la culture et la transmission des savoirs, le Département poursuit en 2026 un important travail de modernisation de ses politiques éducatives et culturelles.

Cette session marque une étape stratégique avec l'engagement ou la préparation de trois grandes feuilles de route qui structureront l'action départementale jusqu'en 2032 :

- ✓ L'évolution de la **Convention éducative des collèges**,
- ✓ Le futur **Schéma départemental des enseignements artistiques**
- ✓ Le premier **Schéma départemental de la lecture publique**

• Continuer à agir pour l'égalité des chances dans les collèges

Après dix années de fonctionnement, la Convention éducative évolue afin d'offrir davantage de visibilité et de stabilité aux établissements. Dans un contexte marqué par les incertitudes autour du financement national du Pass Culture, le Département propose un modèle plus lisible, plus équitable et davantage adapté aux réalités de chaque collège. L'objectif est de permettre à tous les élèves, quel que soit leur lieu de vie ou leur situation sociale, d'accéder à des parcours éducatifs complets en matière de culture, de citoyenneté et d'ouverture sur le monde.

• Préparer l'avenir des enseignements artistiques

Fruit d'une large concertation menée avec les écoles de musique, de danse, les conservatoires, les associations et les acteurs culturels, le futur Schéma départemental des enseignements artistiques 2027-2032 vise à renforcer la coopération entre les structures, accompagner les transitions écologiques et consolider durablement les modèles économiques des établissements. L'objectif : garantir une offre artistique de qualité accessible sur l'ensemble du territoire tout en favorisant l'innovation et l'adaptation aux attentes des habitants.

• Poursuivre l'ambition départementale pour la lecture publique

À travers le futur schéma « La lecture pour tous », le Département entend poursuivre la transformation engagée par la Médiathèque départementale et renforcer l'accès à la lecture, à la culture et aux ressources numériques pour tous les publics. Bibliothèques plus attractives, accompagnement des territoires, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, développement de services inclusifs : cette nouvelle stratégie place les bibliothèques au cœur du lien social et de l'accès à la connaissance.

À travers ces trois démarches, le Département affirme une même ambition : préparer les générations futures, réduire les inégalités d'accès à la culture et au savoir, et faire de l'éducation un levier d'émancipation et de cohésion territoriale.

Dans un contexte de profondes mutations sociales, numériques et environnementales, le Lot-et-Garonne choisit ainsi d'investir dans ce qui constitue sa première richesse : ses habitants.

Contact presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr